

# Info.pl@ine

ZOOM SUR

N° 403 – 15 février 2012 - 3 pages



Quels sont les conséquences pour les cultures ?

Evaluer avant d'apporter l'azote

## AGRO-METEO

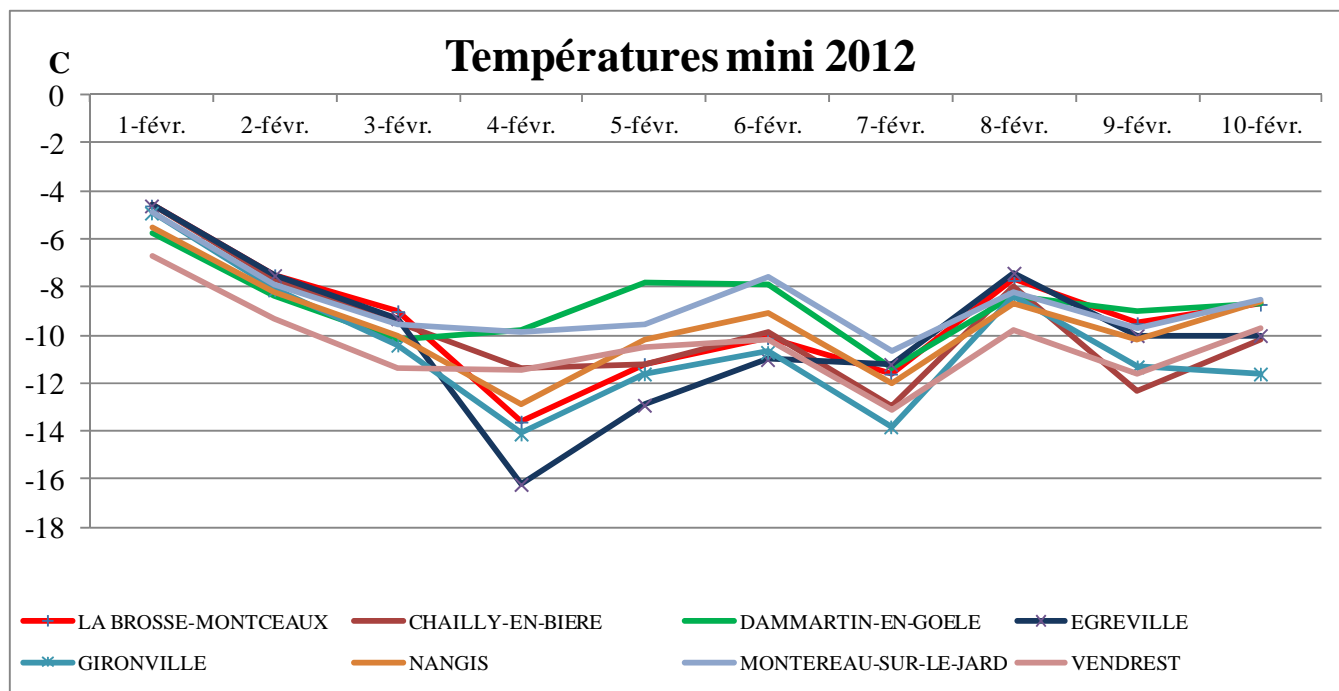
Le froid de début février a parfois été très prononcé, notamment sur le sud du département où les stations météo d'Egreville (-16,2 °C le 4 février), et de Gironville (-14,1 °C le 4 et -13,8 °C le 7 février) ont enregistré les températures minimales les plus basses cette année.

Le graphique ci-dessous présente ces minimales sur les stations du département.

Les minimales sont restées quasiment sous les -6°C durant toute cette première décade, tandis que les

maximales de la journée restaient souvent au dessus des -4,0 °C, hormis pour Vendrest avec -4,6 °C les 4 et 5 février.

Après une première décade de février exceptionnellement froide, la vague de froid prend fin cette semaine. Même si le redoux n'est que relatif, il va devenir possible de faire un état des lieux de la situation des cultures.



## CEREALES

Attendre le redémarrage de la végétation pour toutes les interventions sur les parcelles

### ✓ Evaluer l'état des cultures (sur la base d'informations ARVALIS)

Il est possible d'évaluer l'état des cultures à la suite d'un épisode de gel, en réalisant une manipulation simple quelques jours après le dégel, soit dès la fin de la semaine ou le début de semaine prochaine, surtout dans les parcelles présentant un aspect jaunâtre ou brunâtre comme dans beaucoup de situations actuellement.

Prélever une vingtaine de plantes avec leurs racines et les placer dans une pièce éclairée, avec une température ambiante suffisante (> 15°C) et un arrosage régulier.

Après quelques jours, des talles ou des feuilles nouvelles peuvent commencer à émerger, ainsi que des racines de tallage. Ceci signifie que les dégâts sont strictement foliaires et qu'une partie ou la totalité des apex est indemne. Il est possible pour les céréales les plus avancées (épi décollé), que les maîtres-brins et les premières talles soient détruits, les talles plus jeunes peuvent dans ce cas prendre le relais avec un potentiel légèrement amoindri.

Si le brunissement des feuilles se généralise et qu'aucune nouvelle émission n'est observée, alors tous les apex sont détruits, ce qui provoquera la mort progressive de la plante au champ.

### **Attention déchaussement et cisaillement des plantes**

Le gel a soulevé certains sols en surface, notamment les sols calcaires et peut avoir provoqué un déchaussement des plantes (elles restent encore entières et les racines sont toujours ancrées au sol). La période de dégel est importante sur ces sols, et une alternance de gel et dégel provoquera un cisaillement des plantes. Une bonne pluie permettrait de rappuyer le sol. Les déchaussements ou les cisaillements de plantes concernent les orges d'hiver comme les blés. Le diagnostic se fait à l'œil en visualisant les plantes plus ou moins couchées en surface. Mais il se pratique surtout en passant les doigts pour gratter les lignes de semis.

## **COLZA** (sur la base d'information CETIOM)

### **✓ Estimer les dégâts du gel avant le premier apport d'azote**

Avant d'envisager les premiers apports d'engrais, il est important d'évaluer les conséquences du gel dans les parcelles.

A savoir : un colza, bien implanté et hors accident de type élongation avant hiver, peut résister à des températures de l'ordre de - 18 °C.

La défoliation est importante et les parcelles avec des élongations ont souffert. Les parcelles sans élongation sont moins touchées mais ne sont pas indemnes de dégâts de gel sur les premières observations réalisées. En effet, durant la semaine de grand froid, les colzas ont perdu entre 250g à 500g par m<sup>2</sup>.

### **Les situations possibles :**

- **Les feuilles sont gelées mais les apex ont tenu le coup** : c'est la situation la plus favorable aujourd'hui. La principale chose à faire est d'adapter la fertilisation azotée en réalisant une pesée sortie hiver (après en avoir fait une entrée hiver). Réaliser votre calcul de dose, les pertes des feuilles conduiront à majorer les doses par rapport aux calculs initiaux, réalisés avant le gel.

- **Les plantes sont endommagées par le gel** : pertes de feuilles et gel du haut de l'apex c'est-à-dire de la ramification principale et des premières secondaires. Cette situation risque d'être fréquente, notamment dans les parcelles avec élongation. Dans la plupart des cas, malgré la dégradation du feuillage et la perte de plantes, si le système racinaire n'a pas été détruit, le colza présente des capacités de récupération étonnantes même avec des peuplements modestes.

- **Gel des plantes** : dans cette situation, qui ne devrait concerner que peu de parcelles, bien vérifier si la majorité de la parcelle est affectée par les pertes de plantes. Si le système racinaire n'est pas détruit, les plantes repartiront. Avec des colzas qui présentent des pivots de gros diamètres, un peuplement de moins de 5 plantes/m<sup>2</sup> peut être laissé en place.

### **Quelle attitude adopter en cas de gel ?**

- Remplacer le colza par une autre culture mais ce n'est pas une décision à prendre à la légère économiquement et techniquement. En effet, retourner un colza s'avère rarement rentable pour peu que le peuplement restant soit suffisant. Attention notamment aux herbicides utilisés, ils conditionnent vos possibilités de remplacement.
- Adapter la conduite de la culture (fertilisation azotée, protection) à son potentiel estimé. Dans tous les cas, poursuivre son suivi technique sans l'intensifier en voulant compenser.
- Ne jamais « rapiécer » avec du colza de printemps une parcelle de colza d'hiver. Ce serait s'exposer à une pression importante des insectes, notamment des méligèthes, et à des difficultés de récolte du fait du décalage des stades de maturité.

## STRATEGIE AGRONOMIQUE

### COLZA

#### ✓ Ravageurs

L'installation des pièges pour le suivi des ravageurs peut également être retardée sans trop attendre pour autant, les premiers vols de charançon de la tige ayant été observés dès la mi-février l'an dernier.

#### ✓ Fertilisation azotée, comment faire en 2012 :

- pas d'apports avant d'avoir pu juger de l'état réel de la culture. Une pesée en sortie de cet épisode de gel est fortement recommandée,
- dès que la culture est jugée viable, faire un premier apport sans tarder,
- ce premier apport restera limité en quantité, 50 unités maximum,
- ne pas hésiter à fractionner le complément de l'apport en 2 fois si la dose à apporter le justifie. (voir la stratégie de fractionnement azoté dans l'Info.pl@ine n°402 de la semaine dernière).

## INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) pour la campagne 2012.

Le montant de la PMTVA est de 150 euros par animal éligible.

En 2012, la prime est soumise à une modulation de 10 % qui s'applique à toutes les aides directes (aides animales et aides liées aux surfaces) versées au titre de la campagne, au-delà des 5 000 premiers euros.

Au montant de la prime communautaire de 150 euros par animal primé, s'ajoute la prime nationale supplémentaire à la vache allaitante (PNSVA) d'un montant indicatif de 50 euros pour chacune des 40 premières vaches primées et de 25,85 euros par vache primée à partir de la 41ème vache

Les dossiers sont à déposer à partir du 1<sup>er</sup> mars 2012 et jusqu'au 15 mai 2012 à la DDT 77. Pour bénéficier de cette prime, il faut que le troupeau compte au moins trois vaches allaitantes. Le troupeau doit être constitué d'au moins 60 % de vaches, le pourcentage de génisses dans le troupeau doit être inférieur à 40%.

L'ensemble des dispositions sont consultables auprès de :

- la cellule départementale d'information (01 64 79 31 19 ; [agriculture77\\_eau@seine-et-marne.chambagri.fr](mailto:agriculture77_eau@seine-et-marne.chambagri.fr)),
- l'ERE (01 64 79 30 00)
- ou en lisant la circulaire n° DGPAAT/SDEA/C2012-3005 du 07-02-2012.



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement  
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,  
e-mail : [agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr](mailto:agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr) – Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08  
avec le concours financier du Conseil Régional d'Ile de France, du Conseil Général 77 et du CASDAR.

**Toute rediffusion et reproduction interdites**

